



Limitation de l'accès au travail à temps partiel : une attaque contre les conditions de travail de tous les PE du Tarn

La Directrice Académique du Tarn vient de décider de limiter l'accès au travail à temps partiel sur autorisation.

C'est une régression car c'est la première fois dans le Tarn que les collègues se voient refuser un temps partiel.

Cette mesure sensée donner plus de moyens au remplacement n'entraînera pas d'amélioration et cela risque d'avoir même l'effet inverse. Ce sont les conditions de travail de tous-tes les collègues qui vont être affectées par des congés maladies encore plus nombreux.

Le temps partiel choisi est pour nombre de collègues la seule façon de concilier vie familiale et vie professionnelle, de prolonger la vie professionnelle pour une meilleure retraite, de gérer la fatigue provoquée par une affectation trop éloignée du domicile. Chaque collègue peut donc être amené un jour à solliciter un aménagement de son temps de travail.

Nous refusons cette nouvelle dégradation des conditions de travail.

Nous n'acceptons pas que les personnels fassent, une fois de plus, les frais du manque de moyens donnés à l'Ecole Publique.

Le travail à temps partiel est un droit pour tou-tes les salariéEs. Nous demandons qu'il soit effectif pour tou-tes les enseignantEs des écoles du Tarn, qu'il soit de droit ou sur autorisation.

NOM	PRENOM	ECOLE	SIGNATURE

Transmettre à :

- Se-Unsa 81 : 81@se-unsa.org Ou 17 rue Fonvielle 81000 Albi
ou

- Snuipp 81 : snu81@snuipp.fr Ou 201 rue Jarlard, 81000 Albi